PARC d'ASSISTANCE – Marché couvert

▪ Marché couvert

Tous les teams devront se placer Marché couvert, ceci à la discrétion du Comité d'Organisation.

Si vous souhaitez réserver un emplacement au Marché couvert cela doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'organisation adressée à competitors@racspa.be. Sans réservation, les teams seront placés à la discrétion de l'organisation.

La demande doit être envoyée pour le 1/02/2027 au plus tard. Passé cette date, la demande ne pourra plus être prise en compte.

La demande doit comporter les éléments suivants :

- **Nom du team**
- **Coordonnées du responsable du team**
- **Equipages concernées**
- **Plan d'implantation souhaité** (avec les dimensions)

L'emplacement maximum autorisé est de 50 m² par voiture participante. Au-delà, et en fonction des disponibilités, les m² supplémentaires feront l'objet d'une facturation de 10 € / m².

Les concurrents devront strictement se conformer au plan réalisé par le Comité d'Organisation.

▪ Sécurité

Electricité

Il n'y a pas de bornier électrique.

Toute installation électrique sera conforme au Règlement Général d'Installation Electrique.

Le RAC Spa et la Ville de Bastogne se dégagent de toute responsabilité quant aux accidents survenant suite à un raccordement illicite ou non-conforme et ne peuvent être tenus comme responsable en cas de coupures d'alimentation

Lestage

Toute structure temporaire devra être solidement arrimée ou lestée de min. 5Kg par m².

Gaz

Les installations au gaz sont fortement déconseillées. Les installations au gaz éventuellement présentes devront être parfaitement conformes à la législation en vigueur.

Des contrôles stricts seront réalisés par les pompiers. Le Comité Organisateur se réserve le droit de faire démonter toute installation ne respectant pas scrupuleusement toutes les règles de sécurité.

- ## Accessibilité

Le parc de service est accessible à partir du jeudi 4/02/2027 à 09h00.

Toutes les structures installées devront être impérativement être enlevées et les déchets enlevés pour le dimanche 7 février à 23h59.

Un seul véhicule identifié par l'autocollant '' SERVICE " sera autorisé dans le parc de service.
Un véhicule non autorisé dans le parc d'assistance en sera évacué.

- ## Divers

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus, des morceaux de verres, des plaquettes de freins, de l'huile de vidange

Par véhicule concurrent, un extincteur de 6kg minimum est obligatoire sur chaque emplacement d'assistance. Il devra être visible et sa présence pourra être contrôlée durant l'épreuve.

Toute opération commerciale et/ou organisation d'espace réceptif est soumise à l'autorisation du Comité Organisateur.

Les dégâts éventuels causés au parc d'assistance seront entièrement à charge du concurrent en cause.

L'accès est soumis au respect du protocole covid en vigueur qui sera communiqué plus tard.

Pour accord et Bonne réception :

Nom :
Team :

Signature :